

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE TAMANRASSET
ADRESSE / B.P 237 CITE ADMINISTRATIF, TAMANRASSET
NIF : 099011019011537

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 46 et 56 de loi N 23/12 du 05/08/2023 et l'article 65 et 82 du décret N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Il est porté à l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'offre national ouvert avec exigences des capacités minimale N° **12/2025** pour :

Réalisation des Travaux de raccordement de 575 logements sociaux locatifs à Assekram au réseau d'eau potable

Qu'à l'issu du jugement des offres, les Travaux sont attribués provisoirement à savoir :

pli	Entreprise retenue	NIF	Note technique	Montant de l'offre DA/TTC	Montant corrigé DA/TTC	Délai	Observations
01	SARL SOCIETE SENDID	001.211.019.000.465	72,66	17.797.520,00	17.797.520,00	04 mois	moins disant

Les soumissionnaires intéressés sont invités de se rapprocher des services de la direction, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de la présente attribution provisoire de marché dans la presse nationale pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste cette attribution peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis sur la presse et / ou le B.O.M.O.P